

LIGUE REUNIONNAISE MOTOCYCLISTE

COMMISSION MONOBIKE

Additif N°1

COMMISSION :

Dissoute par le Comité Directeur de la LRM en date du 18 Mars 2005.
Gérée momentanément par le Président : ACCOT Jean-François.

ART. 1 - DEFINITION :

De modifier : « dates des 12 et 13 Mars 2005 » REPORTEES : les 26/27 Mars 2005.

ART. 2 - CONCURRENTS :

D'ajouter : à la phrase « Ces épreuves.....hors championnat » SAUF : pour les pilotes licenciés Réunion.

ART. 4 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES.

De modifier : La phrase : « les vérifications préliminairesPilotes » PAR : Les vérifications préliminaires sont des vérifications de sécurité, de conformité. Toute modifications après les VA et VT restent sous la responsabilité du pilote.

De rajouter :

Le club organisateur aura l'obligation de prendre le Comité de Chronométrage de la LRM pour le pointage.
Le Pilote devra déposer auprès du Comité de chronométrage un chèque de caution de 200€ pour la location du transpondeur, ainsi que la licence de l'année en cours.

ART. 7 - EQUIPEMENT DE LA MOTO.

De rajouter : A la phrase « Dispositifs spéciaux et accessoires » PAR : La partie cycle doit être d'origine et correspondre intégralement à la description, aux gravures ou photocopies du catalogue constructeur, sauf pour les modifications admises ci après.

De retirer :

Nombre de rapports de boites de vitesses
Système de distribution, nombre de soupapes.

ART. 8 - CATEGORIE, COULEUR DE PLAQUE ET NUMERO.

« **Championnat** »

De retirer : À la phrase « Pour la **catégorie Open** » « cette catégorie roulera dans la même manche que la catégorie Prestige.

Additif « Monobike » N°1 validé par la LRM-18/03/2005

De rajouter : CATEGORIE « ESPOIRS »

- Cylindrées admises : 125cc 2t et 250cc 4t
450cc 4t
- Avec un classement différent pour chaque catégorie de cylindrée.
- Réservée au pilote de moins de 35 ans à l'ouverture de la première épreuve du championnat.
- N'ayant jamais participé à un championnat Elite dans les disciplines Monobike et Supermotard
- Ayant moins de 2 ans de licence en Monobike ou Supermotard

CATEGORIE « VETERANS »

- Cylindrées admises : 250cc 4t et 450cc 4t
- Réservée au pilote de plus de 35 ans. Toutefois le pilote pourra opter pour une autre catégorie. Ce choix sera définitif pour tout le championnat, et ne pourra en aucun cas revenir rejoindre la catégorie « Vétérans ». en cours de saison.
- Et aura l'obligation de s'inscrire dans une seule catégorie.

De modifier : les 18 premiers qualifiés rouleront dans leur manche respective pour une durée de 15minutes + 1 tour.

De retirer : Toute la phrase : « Tous les non qualifiés de toutes catégories... consolantes »

De préciser : **Gestion et réservation des Numéros** : Qu'elle se fera lors des vérifications administratives et techniques par l'intermédiaire de Richard lors de la première épreuve.

ART.9 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE ;

De modifier : La course prévoit 2 manches de 15 minutes + 1 tour.

Le Président de la L.R.M.
Jean-François ACCOT